

Contexte

Plus d'un Canadien sur quatre (27 %) vit avec un handicap.

1,6 million de Canadiens en situation de handicap en âge de travailler vivent dans la pauvreté.

41 % des personnes vivant dans la pauvreté sont en situation de handicap.

Aucune aide provinciale ou territoriale au revenu d'invalidité ne leur permet actuellement de se hisser au-dessus du seuil de pauvreté.

Comment nous en sommes arrivés là

- Juin 2023 : La Loi canadienne sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées reçoit [la sanction royale avec le soutien de tous les partis](#).
- Avril 2024 : Malgré [l'approbation massive des Canadiens, où 9 Canadiens sur 10 ont exprimé leur soutien](#), [le budget fédéral de 2024](#) n'a alloué que 6,1 milliards de dollars sur six ans à la prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH).
- Mai 2025 : Les règlements entrent en vigueur. La prestation, fixée à 200 \$ par mois, est liée à l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

Questions clés

- Les demandes de la PCPH s'ouvrent en juin pour des premiers versements en juillet 2025.
- Les bénéficiaires doivent toucher le crédit d'impôt pour les personnes handicapées - un crédit très déroutant et difficile à obtenir.
- Aucune information n'a encore été communiquée concernant l'aide aux personnes pour payer les honoraires des médecins pour remplir le formulaire, comme mentionné dans le budget du printemps 2024.
- Il existe une demande distincte pour le PCPH - ce processus devrait être simplifié.
- À son taux actuel, la PCPH ne sortira aucune personne en situation de handicap au Canada de la pauvreté.

Demande clé

Nous sommes très préoccupés par le montant de la Prestation, le processus d'admissibilité et de demande, et par le fait que certaines provinces ont déclaré qu'elles récupéreraiement la prestation.

Nous vous demandons :

- D'augmenter le montant - la prestation doit permettre aux personnes en situation de handicap de sortir de la pauvreté.
- De réduire les formalités administratives - d'inscrire automatiquement les personnes déjà éligibles à d'autres prestations d'invalidité.
- Pour s'assurer qu'il n'y a pas de récupération - la PCPH doit être un complément aux autres programmes de soutien aux revenus pour les personnes en situation de handicapées pour tous les niveaux de gouvernement.

200 \$ par mois pour si peu de personnes en situation de handicap, c'est bien en deçà de ce qui est nécessaire. Nous attendons mieux.